

Instances et commissions du CH de Pacý	Abréviatiõn	Fréquence réuniõn	Commentaires
<b>Instances consultatives générales</b>			
Conseil de Surveillance	CS	5 à 6 /an	9 membres : 3 élus, 3 représentants du personnel et 3 personnes qualifiées et/ou représentant les usagers
Directoire	D	5 à 6 /an	9 membres : directeur, Pdts de la CDE et de la CCSIRMT, 2 médecins libéraux, le médecin coordonnateur, le pharmacien, deux représentants du personnels non médical.
Commission Médicale d'Etablissement	CME	4 à 6 /an	6 membres avec voix délibérative : 4 médecins libéraux, 1 médecin coordonnateur, 1 pharmacien
Comité Technique d'Etablissement	CTE	4 à 6 /an	6 membres avec voix délibérative (2 représentants des catégories A et B, 4 représentants de la catégories C)
Conseil de la Vie Sociale	CVS	3 /an	8 membres : 5 représentants des résidents de l'EHPAD, 1 représentant des résidents du foyer logement, 1 représentant des personnels et 1 représentant du CS.
Commission de Coordination Gériatrique	CCG	2 /an	Médecin coordonnateur, professionnels libéraux médicaux et soignants, IDE, Kiné, 1 représentant des résidents et des AS.
Commision de Relation avec les Usagers et de la Qualité de la Prise En Charge	CRUQPEC	4 /an	9 membres avec voix délibératives dont 2 médiateurs (médical et non médical), 2 représentants des usagers, 1 représentant élu du Conseil de surveillance, le directeur, le Pdt de la CME , 1 représentant de la CSSIRMT et 1 représentant du personnel non médical parmi les membres du CTE.
Commission des Soins Infirmiers, de rééducation et Médico Techniques	CSSIRMT	3 /an	9 membres avec voix délibérative représentant les personnels soignants et médico-techniques
<b>Instances consultatives spécialisées</b>			
<b>Sous-commissions de la CME</b>			
Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales	CLIN	3 /an	17 membres (Cf. Règlement intérieur)
Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles	COMEDIMS	3 /an	10 membres (Cf. Règlement intérieur)
Comité de Lutte contre la Douleur	CLUD	2 /an	11 membres (Cf. Règlement intérieur)
COPS	COPS	1 /an	7 membres : Médecins libéraux participant à l'astreinte médicale, directeur, cadre supérieur de santé
<b>Autres instances consultatives spécialisées</b>			
Comité Qualité Gestion des Risques	CQGR	3 /an	9 membres (Cf. Règlement intérieur)
Comité d'Hygiène, de Sécurité des Conditions de Travail	CHSCT	2 à 3/an	7 Membres : directeur, cadre supérieur, 3 représentants des personnels parmi CTE, 1 représentant médical parmi CME, 1 référent hygiène
Commission Administrative Paritaire Locale	CAPL	2	9 CAP composées en nombre égal de représentants de l'administration et du personnel.
<b>Commissions spécifiques à l'établissement</b>			
Comité de Direction Rapproché	CDR	1 / mois	Directeur, Pdt CME, médecin coordonnateur, cadres, référente des kinés, psychologue, référente animation, IDE coordinatrice du SSIAD, Ingénieur Qualité, référente communication
Comité de Direction Elargi	CDE	5 /an	Membres du CDR + référents des services techniques, économiques, cuisine , lingerie et administration (selon besoin)
Staff de coordination médico-sociale	Staff	2 / mois	Médecin coordonnateur, cadres, 1 IDE + AS bâtiment A et B, kinés,psychologue
Commission des admissions	Cadm	1 /mois	Médecin coordonnateur, cadres, IDE coordinatrice du SSIAD, kiné, psychologue
Commission des menus	Cmenu	4 /an	Cadres, représentants des cuisiniers, des résidents de l'EHPAD et du foyer, des personnels, référent diététique

MAJ au 22/3/2014